Notre offre de formation évolue ! Les programmes pour l'année 2027-2028 sont en cours de mise à jour et peuvent évoluer jusqu'au 28 novembre 2026. Les programmes de l'année universitaire 2026-2027 restent consultables en cas de besoin.

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, INGÉNIERIE

Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée en santé

Université Grenoble Alpes

ECTS
120 crédits

Durée
2 ans

Composante
UFR Médecine

Langue(s) d'enseignement
Français

Référentiel RNCP
38988

Présentation

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies relevant du champ médical et d'une expertise dans le métier socle infirmier dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche. Il exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en établissement de santé, en maison de santé ou en libéral et participe à la coordination du parcours de soins. Il exerce dans une forme innovante de travail interprofessionnel dont les finalités sont d'apporter une réponse aux tensions démographiques médicale, d'améliorer l'accès aux soins, de contenir les couts de santé, d'améliorer les perspectives de carrière des infirmiers, d'adapter la réponse à l'évolution de la demande de soins, de promouvoir la qualité des soins dans une approche holistique de la personne.

Défini par l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018, le Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée est délivré par les universités accréditées et confère le grade universitaire de master.

Admission

Conditions d'admission

Conditions d'accès : La formation d'IPA s'adresse à **des infirmier(e)s titulaires du diplôme d'État d'infirmier, disposant obligatoirement d'une expérience de trois années après l'obtention du DE.**

En première année

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier
- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du Code de la santé publique (L'inscription n'est possible que pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale)
- Personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier de l'Union Européenne au moins de niveau licence ou grade de licence permettant l'exercice de leur profession en France

En deuxième année

- Avoir validé la première année du DE IPA
- Être titulaire du DE IPA mais souhaitant changer de domaine d'intervention (Art. 3)
- Possibilité éventuelle de validation des acquis professionnels

L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 12 novembre 2026

UGA FACULTÉ DE MÉDECINE Université Grenoble Alpes

Notre offre de formation évolue ! Les programmes pour l'année 2027-2028 sont en cours de mise à jour et peuvent évoluer jusqu'au 28 novembre 2026. Les programmes de l'année universitaire 2026-2027 restent consultables en cas de besoin.

DE regroupant enseignants universitaires et professionnels infirmiers :
• Un représentant Universitaire et un représentant infirmier pour chaque ville Universitaire
• Le président de jury est le responsable régional de la formation ou son représentant.

En complément du DE IPA, à la fin de la formation et sous réserve d'avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements, l'UGA délivre une attestation ETP 40h, une attestation de coordination de programme d'ETP.

Financement :

Tarifs :

- Financement par un tiers 4816€ + frais d'inscription 254€/an
- Financement personnel (auto-financement) 1666€ + frais d'inscription 254€/an

(Les tarifs pour 2026/2027 seront votés au printemps 2026)

- Financement par un tiers [employeur ou établissement public, Transitions pro, compte personnel de formation (CPF, 2ème année uniquement)]
- Financement personnel (auto-financement) (pour les libéraux : possibilité d'aide au financement avec le FIFPL , aides financières possibles avec l'ARS et le conseil général de l'Isère)

Une bourse d'étude et de projet professionnel pour les infirmiers libéraux souhaitant réaliser un Master en pratique avancée pathologies chroniques stabilisées et polypathologies courantes en soins primaires ou psychiatrie et santé mentale peut-être dorénavant demandée. Vous retrouverez toutes les informations ici. La convention se trouve dans les pièces à télécharger sur cette page.

Candidature

Le dossier de candidature contient :

Pièces obligatoires :

-Pièce d'identité recto-verso

-Lettre de motivation décrivant le projet professionnel (l'objet de la lettre doit obligatoirement préciser la mention choisie pour la deuxième année)

-Copie du diplôme d'Etat d'infirmier

-Curriculum vitae

-Attestation de prise en charge UGA (fournie sur la plateforme e-candidat)

-Justificatif(s) d'une ancienneté d'au moins trois ans dans l'exercice professionnel infirmier (attestation employeur ou justificatif ordinal pour les libéraux)

-Attestation d'inscription au conseil national de l'ordre pour l'année 2026 (ou caducée, ou carte pro 2026).

Pièces facultatives :

-Lettre de soutien des médecins et institutions impliqués dans le projet professionnel

-Autres diplômes/attestations (attestation de formation à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) 40h (*Diplôme/attestation accès formation dans Ecandidat*), à mettre à la suite de l'attestation ETP).

L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury constitué :

- D'un enseignant universitaire et d'un formateur IFSI pour chaque ville universitaire
- Du président de jury (le responsable régional de la formation ou son représentant).

Les critères d'admission et de classement des candidatures sont :

- La motivation et le projet professionnel du candidat
- Le parcours professionnel et les formations complémentaires suivies
- Les travaux et missions accomplis

Candidatures : *sur e-candidat du 23 mars au 26 mai 2026*

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 12 novembre 2026

Notre offre de formation évolue ! Les programmes pour l'année 2027-2028 sont en cours de mise à jour et peuvent évoluer jusqu'au 28 novembre 2026. Les programmes de l'année universitaire 2026-2027 restent consultables en cas de besoin.

Pour les candidatures VAPP : du 10 février 2026 au 10 mars 2026

VAPP : Université Grenoble Alpes

- Envoyer le dossier (disponible sur cette page dans les pièces à télécharger) et transmettre les documents demandés (à la fin du dossier) à scolarite-ipa@univ-grenoble-alpes.fr du 10 février 2026 au 10 mars 2026.

Rentrées 2026-2027 :

- IPA 1 (pré-rentrée prévisionnel) : septembre 2026

- IPA 2 : septembre 2026

Public cible

La formation d'IPA s'adresse à **des infirmier(e)s titulaires du diplôme d'État d'infirmier, disposant obligatoirement d'une expérience de trois années après l'obtention du DE.**

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Pr. Sandrine LABLANCHE

Responsable pédagogique

Sara MEONI

Coordinatrice

Anne DANJOU

Secrétariat de scolarité

Scolarité IPA

Ligne directe : 04.57.04.13.03 / Bureau : 04.76.74.85.52

scolarite-ipa@univ-grenoble-alpes.fr

Lieu(x) ville

Grenoble

Campus

Grenoble - Saint-Martin d'Hères

En savoir plus

Candidature

https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/

Référentiel RNCP

38988.

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 12 novembre 2026

Notre offre de formation évolue ! Les programmes pour l'année 2027-2028 sont en cours de mise à jour et peuvent évoluer jusqu'au 28 novembre 2026. Les programmes de l'année universitaire 2026-2027 restent consultables en cas de besoin.

Programme

Organisation

Le dispositif de formation IPA est construit en collaboration avec les 4 sites universitaires de la région Auvergne Rhône Alpes, au sein des facultés de médecine. Chaque composante est chargée de l'enseignement de l'une des 5 mentions :

- Pathologie chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires
- Oncologie et hématologie
- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- Psychiatrie Santé mentale
- Urgences

Grenoble assure la mention pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins infirmiers.

L'ensemble de la formation repose sur des modalités de pédagogie inversée, incluant un enseignement dématérialisé à distance, des séminaires présentiels régionaux et locaux et des stages.

La première année constitue un tronc commun. Les séminaires régionaux regroupent l'ensemble des étudiants inscrits dans la formation IPA AuRA. Chaque séminaire régional est suivi d'un séminaire local ayant lieu dans la faculté de rattachement. La première année comprend approximativement 320 heures de cours à distance 270 heures de présentiel, la réalisation de travaux personnels et un stage de 2 mois.

En deuxième année, la formation comporte 5 semaines de séminaire présentiel à hauteur de 160 heures environ, des enseignements à distance estimés à 180 heures et d'un stage de 4 mois. S'y ajoutent le mémoire de fin d'études et des travaux collaboratifs autogérés et guidés.

Les volumes d'heures indiqués n'incluent pas le travail personnel de l'étudiant, nécessaire à ce niveau de formation.

Spécificités du programme

La formation est conçue en alternance permettant d'associer la formation théorique et le stage pratique. L'objectif est de permettre aux apprenants de se confronter aux situations cliniques nouvelles à travers l'observation des gestes, des pratiques, et d'un périmètre de métiers nouveaux sous la responsabilité et la supervision des tuteurs professionnels médicaux et infirmiers en pratique avancée. Le choix du sujet et du lieu de stage est fonction de la mention envisagée et du projet professionnel de chaque apprenant.

Les évaluations se déroulent sur tablette numérique, sous forme de questions isolées à contenu enrichi (vignettes cliniques), de tests de concordance de scripts, et/ou de dossiers cliniques progressifs transversaux. Elles peuvent également prendre la forme de rendus de dossiers personnels et de présentations orales.

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 12 novembre 2026

Notre offre de formation évolue ! Les programmes pour l'année 2027-2028 sont en cours de mise à jour et peuvent évoluer jusqu'au 28 novembre 2026. Les programmes de l'année universitaire 2026-2027 restent consultables en cas de besoin.

Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans le référentiel de formation (Annexe II de l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018). Chaque UE donne lieu à une valorisation en ECTS. Un ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel).

1re année

Semestre 1

Semestre 2

2e année

Semestre 3

Semestre 4

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 12 novembre 2026